

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 09/01/2014

RFPI - Modalités de détermination des plus-values de cession de terrains à bâtir ou de droits s'y rapportant réalisées depuis le 1er janvier 2014 - Rescrit (N° 2014/01 du 09 janvier 2014)

Série / Division :

RFPI - PVI

Texte :

Compte tenu des hésitations qui ont pu se manifester à la suite de la censure partielle par le Conseil constitutionnel ([décision n° 2013-685 DC du 29 décembre 2013](#)) de l'[article 27 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014](#), le rescrit n° 2014/01 publié ce jour dans le document lié apporte des précisions sur les modalités de calcul de l'abattement pour durée de détention pour la détermination des plus-values de cession de terrains à bâtir ou de droits s'y rapportant réalisées depuis le 1^{er} janvier 2014.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-RFPI-PVI-20-20](#) : RFPI - Plus-values immobilières - Détermination de la plus-value imposable

Signataire du document lié :

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale